

Le 18 février 2009

Monsieur Pascal PIOTROWSKI
Directeur des Ressources Humaines
Société EASYDIS

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (article L.2242-1 et suivants du code du travail) qui débutera le 24 février 2009, nous vous faisons parvenir les revendications du SNTA - FO.

SALAIRES

En ce contexte de « crise » la question d'une meilleure répartition des richesses est un élément fondamental. De cette évidence sociale, au sein de l'entreprise comme au sein de l'économie, le salaire reste un des éléments concrets qui permettent d'assurer aux salariés des conditions de vie décentes, de garantir la pérennité de nos systèmes de protection sociale, de relancer une activité économique en berne. C'est pourquoi, **FO revendique une augmentation générale de 5 %** sur les salaires réels pour tous, à compter du 1^{er} janvier 2009.

GRILLE DES SALAIRES

Suivant les principes définis par l'accord salarial de 2007 signé par FO, nous demandons une revalorisation de la grille des salaires Easydis 2009, avec **une réelle progressivité** pour les différents niveaux et avec une pente à 25% minimum, sur la base d'un niveau 1A égal au smic + 1%.

EMPLOI

L'Emploi, est évidemment **au cœur** de nos préoccupations et de nos revendications. C'est pourquoi, nous demandons de faire un point - bilan général notamment sur les engagements de 2008 sur la titularisation.

D'autre part, un accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences – **GPEC** - a été signé au sein de Casino. Un Comité Emploi GPEC est constitué au niveau du Groupe. Parallèlement, un « **Observatoire des Métiers et de l'Emploi** » est créé au niveau de chaque secteur d'activité, l'objectif étant d'associer étroitement les représentants du personnel de chaque société dans le processus d'anticipation et d'information sur les évolutions des emplois et des compétences.

Dans le cadre de cet accord, **nous demandons la mise en place** de cet Observatoire au sein d'Easydis.

AIDE AU TRANSPORT

Si la loi du 17 décembre 2008 peut apporter une réponse aux salariés des grandes agglomérations, elle fait aussi grandir le sentiment d'injustice chez nos collègues habitant dans les villes moyennes et petites, dont les établissements ne sont pas desservis par les transports publics. Pour réparer cette injustice, FO demande la prime de transport **pour tous les salariés** y compris ceux non concernés par la mesure gouvernementale obligatoire.

RESTAURATION ENTREPRISE

FO revendique l'augmentation de la **contribution** employeur sur les sites et le bilan des engagements 2008.

Souhaitant qu'une grande attention soit apportée à nos demandes, nous vous prions d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Délégué syndical central Easydis
Marius PONDY**

Copie à

- Yves DESJACQUES Directeur des Ressources Humaines du Groupe Casino
- Gérard MASSUS, Directeur des Relations Sociales du Groupe Casino